



No de résolution
ou annotation

3 décembre 2009

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, le jeudi 3 décembre 2009 à 17 h 30 sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Clifford Lancaster, et en la présence de messieurs les conseillers suivants: Jean-Guy Berthiaume, Guy Boutin, Daniel Ménard, Réal Veilleux ainsi que monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Daniel Leduc. Monsieur le maire, Marc-André Martel, ainsi que monsieur le conseiller Charles Mallette sont absents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE Le 3 décembre 2009 à 17 h 30

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Projet des parcs – Adjudication du règlement d'emprunt
4. Levée de la réunion

2009-12-03-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par monsieur le conseiller Ménard et appuyé par monsieur le conseiller Berthiaume et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé. (Adoptée)

2009-12-03-02

3. PROJET DES PARCS – ADJUDICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

IL EST proposé par monsieur le conseiller Veilleux et appuyé par monsieur le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 210 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt no. 121 au prix de 98,29900, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 600 \$	1,50000 %	10 décembre 2010
18 300 \$	1,90000 %	10 décembre 2011
19 000 \$	2,50000 %	10 décembre 2012
19 700 \$	3,00000 %	10 décembre 2013
135 600 \$	3,40000 %	10 décembre 2014

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré. (Adoptée)

2009-12-03-03

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 121, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billet un montant total de 210 200 \$:

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST proposé par monsieur le conseiller Veilleux et appuyé par monsieur le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 210 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 121 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

QUE les billets soient datés du 10 décembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010.	17 600 \$
2011.	18 300 \$
2012.	19 000 \$
2013.	19 700 \$
2014.	20 500 \$
2014.	115 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Richmond émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 décembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement no. 121, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. (Adoptée)

2009-12-03-04

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par monsieur le conseiller Ménard et appuyé par monsieur le conseiller Berthiaume et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 17 h 35, que la réunion soit levée. (Adoptée)


Maire


Directeur général
et secrétaire-trésorier